



Formation BPJEPS Activités Aquatiques de la Natation

Validant les UC 1, 3 et 9

Habilitation de la DRJSCS Centre



CONTENUS

Formation en Centre: 119 heures
Stage en Entreprise: 106 heures

OBJECTIFS

- Etre capable de démontrer les gestes techniques pour assurer la conduite des activités aquatiques de la Natation et la sécurité des pratiquants.
- Etre capable de concevoir et de mettre en œuvre un projet d'animation en utilisant les outils de communication adaptés dans une structure professionnelle des A.A.N.

EXIGENCES PRÉALABLES

À L'ENTRÉE EN FORMATION

VENDREDI 2 OCTOBRE 2015 À TOURS

- **Test de Performance sportive:** Nager un 800 m nage libre en moins de 16 minutes.
Dispense: être titulaire du Pass'compétition Natation Course.
- **Test Technique de Sauvetage:** Parcours de sauvetage de 100m, Parcours de sauvetage de 250m avec palmes et porter secours à une personne.
Dispense : être BNSSA à jour de sa révision.

POSITIONNEMENT

SAMEDI 3 OCTOBRE 2015

à la maison des sports de Touraine
à Parçay Meslay

DATES ET LIEU

- 10 octobre 2015
- 24 au 27 octobre 2015
- 7, 8, 21 et 22 novembre 2015
- 5 et 6 décembre 2015
- 16 et 17 janvier 2016
- 6 février 2016
- 5 et 19 mars 2016
- 2 avril 2016

À l'ERFAN Centre

Maison des Sports de Touraine
rue de l'aviation 37210 PARCAY MESLAY

TARIF

Frais d'inscription: 25 euros non remboursables

Cout pédagogique de la formation

Formation prise en charge (salarié, ..): 1675 €

Formation autofinancée par le stagiaire: 1250 €

8 stagiaires minimum



Magali JOURDAIN

Tel : 02 47 40 25 46

Mail : erfan.centre@wanadoo.fr

Site internet : <http://centre.ffnatation.fr>

DATE DE RETOUR AVANT LE 2 SEPTEMBRE 2015

Dossier à renvoyer à

ERFAN Centre

Maison des Sports de Touraine
rue de l'aviation 37210 PARCAY MESLAY



Formation BPJEPS Activités Aquatiques de la Natation validant les UC1, 3 et 9

Habilitation de la DRSJCS Centre



2015.2016

DOSSIER INSCRIPTION

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

N° DPT :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TEL 1 :

TEL 2 :

E-MAIL :

N° DE SECURITE SOCIALE :

En cas d'urgence prévenir :

TEL :

Informations Complémentaires

Etes-vous titulaire ?

de la formation commune 1 ^{er} degré	OUI	NON
du DEUG STAPS	OUI	NON
du PSE1 ou équivalent	OUI	NON
Formation Continue PSE1	OUI	NON
du BNSSA (à jour de révision)	OUI	NON
du Brevet Fédéral 1	OUI	NON
du Brevet Fédéral 2	OUI	NON
Autres diplômes :		

PHOTO



A

, le

SIGNATURE :

ASSURANCE DES STAGIAIRES

1) *L'assurance de responsabilité : les stagiaires sont assurés pour les dommages causés à autrui dont ils seraient tenus responsables*

2) *L'assurance de personne (individuelle accident) : l'assurance de l'établissement ne couvre pas les dommages que le stagiaire se cause à lui-même ou qu'il a subi lors d'un accident sans que le responsable puisse être identifié. Le stagiaire devra régler les frais qui ne seraient pas remboursés par sa caisse de sécurité sociale. Compte tenu des risques spécifiques à la pratique sportive et bien que le contrat d'assurance de personne ne soit pas obligatoire, il vous est fortement conseillé de souscrire ce type d'assurance et de veiller au type de garantie souscrite (capitaux accordés...).*



Formation BPJEPS Activités Aquatiques de la Natation

validant les UC1, 3 et 9



Habilitation de la DRSJCS Centre

STAGE PRATIQUE EN ENTREPRISE

Le stage pratique en entreprise est obligatoire.

Merci de nous fournir les coordonnées exactes de votre structure d'accueil ainsi que celles de votre tuteur accompagnées de ses qualifications.

NOM :

PRENOM :

STRUCTURE DE STAGE :

ADRESSE :

CP :

VILLE : _

NUMERO DE TELEPHONE :

NOM DU RESPONSABLE :

MAIL RESPONSABLE :

NUMERO APS (obligatoire) :

(n° de déclaration auprès des services de la DDCS du département de domiciliation de la structure)

NOM DU TUTEUR :

NUMERO DE TELEPHONE :

MAIL TUTEUR :

NUMERO DE CARTE PROFESSIONNELLE :

(joindre une copie de la carte professionnelle du tuteur)

DIPLÔME(S) OBTENU(S) : _

DOCUMENT INDISPENSABLE POUR VALIDER TOUTE DEMANDE D'INSCRIPTION



Formation BPJEPS Activités Aquatiques de la Natation

validant les UC1, 3 et 9



Habilitation de la DRSJCS Centre

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION

À L'EXERCICE DES ACTIVITÉS PRATIQUÉES AU COURS DE LA FORMATION ET À L'ACCOMPLISSEMENT DU OU DES TESTS PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION POUR CEUX QUI Y SONT SOUMIS

Je soussigné(e), _____, docteur en médecine, atteste avoir pris connaissance du contenu des tests ainsi que des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « activités aquatiques et de la natation » ci-dessous mentionnés, certifie avoir examiné, M. / Mme _____, candidat(e) à ce brevet, et n'avoir constaté à la date de ce jour, aucune contre-indication médicale apparente :

- à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation (si il/elle y est soumis(e))
- et à l'exercice de ces activités.

J'atteste en particulier que :

M/Mme _____ présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

Sans correction:

- soit une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/10 pour chaque œil.
- soit au moins : 3/10+1/10 ou 2/10 +2/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction:

- soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) :
- soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé. La vision nulle à un œil constitue une contre-indication.

Certificat remis en mains propres à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à _____, le _____

Signature et cachet du médecin



Formation BPJEPS

Activités Aquatiques de la Natation

validant les UC1, 3 et 9



Habilitation de la DRSJCS Centre

INFORMATIONS AU MEDECIN

A - Activités pratiquées au cours de la formation

Le candidat au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « activités aquatiques et de la natation » est amené à :

- encadrer et enseigner des activités aquatiques d'éveil, de découverte et d'apprentissage pluridisciplinaire des nages codifiées du programme de la Fédération internationale de natation pour tous publics ;
- assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades.

A ce titre, il doit être en capacité :

- d'intervenir en milieu aquatique en cas d'accident ou d'incident ;
- de rechercher une personne immergée ;
- d'extraire une personne du milieu aquatique.

B- Tests liés aux exigences préalables à l'entrée en formation

Test de performance sportive

Il consiste à parcourir une distance de 800 mètres nage libre en moins de 16 minutes.

Test technique de sauvetage

Epreuve n°1

Elle consiste en un parcours aquatique en continu de 100 mètres, en bassin de natation, comprenant :

- un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface ;
- deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), sans que le candidat ne prenne appui ;
- une plongée dite "en canard", suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 2 mètres et 3,70 mètres de profondeur ; le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau ;
- la position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente ; le mannequin doit être de modèle réglementaire, c'est-à-dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur d'un mètre ;
- lors du remorquage, le mannequin devant avoir les voies aériennes dégagées, la face de son visage se trouve au-dessus du niveau de l'eau.

Ce parcours doit être accompli en moins de 2 minutes 40 secondes. A chaque virage, le candidat doit toucher la paroi verticale du bassin ou un repère matérialisé. Il ne doit pas reprendre pied mais il est autorisé à prendre appui au fond, lors de la saisie et de la remontée du mannequin. Le candidat effectue l'épreuve en maillot de bain.

Le port d'une combinaison, de lunettes de piscine, de masque, de pince nez ou de tout autre matériel n'est pas autorisé.

Épreuve n°2

Elle consiste en un parcours de sauvetage avec palmes, masque et tubas, en continu de 250 mètres, en bassin de natation:

Le départ est donné par un coup de sifflet. Le candidat effectue une épreuve de sauvetage en moins de 4 minutes 20 secondes sur une distance totale de 250 mètres.

Au signal du départ de l'épreuve, le candidat s'équipe dans ou hors de l'eau :

- le candidat parcourt 200 mètres en palmes, masques et tuba en touchant le mur à chaque virage. A la fin du parcours de nage, il doit effectuer une immersion pour rechercher un mannequin situé à 5 mètres maximum du bord du bassin et à une profondeur comprise entre 2 mètres et 3,70 mètres au plus. Cette recherche se fait après avoir touché l'extrémité du bassin ;
- le candidat remonte le mannequin dans la zone des cinq mètres. Il le remorque sur le reste de la distance du parcours. Le contact à l'extrémité du bassin est obligatoire lors du virage (bassin de 25 mètres) et à l'arrivée ;
- la remontée et le remorquage du mannequin se font sans utiliser l'anneau de celui-ci. Le remorquage s'effectue en position dorsale. Le candidat peut ne plus utiliser le masque et tuba ;
- les 200 premiers mètres s'effectuent en utilisant l'ensemble du matériel (palmes, masque et tuba). Si le candidat rencontre une difficulté ou un défaut de matériel, il effectue la remise en place de celui-ci sans reprise d'appui ;
- lors du remorquage, le mannequin doit avoir les voies aériennes dégagées, pour cela la face du visage du mannequin doit se trouver au-dessus du niveau de l'eau ;
- la position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente ;
- le mannequin doit être de modèle réglementaire, c'est-à-dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur d'un mètre.

Épreuve n°3

Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique en assurant le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse et se situe à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord :

- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité tout en la rassurant ;
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- après avoir sécurisé la victime, le sauveteur effectue une vérification des fonctions vitales, puis il explique succinctement la démarche qu'il compte mettre en œuvre pour assurer le secours à la victime.

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port de combinaison, de lunettes de piscine, de masque, de pince nez ou de tout autre matériel n'est pas autorisé.



Formation BPJEPS

Activités Aquatiques de la Natation

validant les UC1, 3 et 9



Habilitation de la DRSJCS Centre

C - Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap

La réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap. Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le candidat vers le dispositif mentionné ci-dessus.

Le candidat au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité -activités aquatiques et de la natation est amené à :

- encadrer et enseigner des activités aquatiques d'éveil, de découverte et d'apprentissage pluridisciplinaire des nages codifiées du programme de la Fédération internationale de natation pour tous publics ;
- assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades.

A ce titre, il doit être en capacité :

- d'intervenir en milieu aquatique en cas d'accident ou d'incident ;
- de rechercher une personne immergée ;
- d'extraire une personne du milieu aquatique.

**Dépôt avant
le 2 septembre 2015**



MINISTÈRE DE LA VILLE DE JEUNESSE ET DES SPORTS

DRJSCS du Centre
Pôle Certification-Formation-Emploi
Service animation et sport

Date de réception

DOSSIER D'INSCRIPTION A LA FORMATION

BPJEPS

DEJEPS

DESJEPS

UCC

CS

Spécialité (à préciser) : **Activités Aquatiques de la Natation**

Mention (à préciser) :

Organisme de formation : **Comité FFN Centre / ERFAN**

ATTENTION

**Ce dossier doit être déposé au minimum 15 jours avant le début des TEP.
Tout dossier incomplet ou hors délai entraînera la non inscription en formation.**

Nom patronymique :

(nom de naissance)

Nom d'usage:

(facultatif) c'est-à-dire nom d'époux (se), veuf (ve), de l'ex-conjoint dont l'intéressée est divorcée, nom de l'autre parent, accolé au nom patronymique.

Prénom:

Date et lieu de naissance:

Lieu de naissance :

Adresse personnelle:

(tout changement devra être immédiatement communiqué à la DRJSCS afin de permettre l'envoi du diplôme)

Téléphone :

Mail :

****IMPORTANT** Attention merci de veiller à bien renseigner lisiblement votre mail afin de vous contacter si besoin.**

Fait à _____, le _____

Signature de l'intéressé

La loi n°78-17 du 16 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées sur cette fiche signalétique. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la direction régionale de la Jeunesse et des sports du lieu de votre domicile.

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR le 18 septembre 2015
(15 jours) avant LES EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN
FORMATION (TEP) :

- Le présent dossier d'inscription renvoyé avec l'ensemble des pièces.
- Copie Recto-verso lisible de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
- Copie de l'attestation de participation à la journée défense citoyenneté pour les français et les françaises de moins de 25 ans ou copie de l'attestation de recensement.
- La ou les attestations justifiant de la satisfaction aux exigences préalables fixées par l'arrêté portant création de la spécialité, de la mention, de l'unité capitalisable complémentaire ou du certificat spécialisation visé.
- Pour les personnes en situation de handicap, et selon la certification visée, l'avis du médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées en vue de l'application des articles A.212-44 et A.121-45.
- La ou les autres pièces prévues par l'arrêté portant création de la spécialité, de la mention, de l'unité capitalisable complémentaire ou à un certificat de spécialisation.
- La photocopie du diplôme autorisant l'inscription en formation à une unité capitalisable complémentaire ou à un certificat de spécialisation.

Pour les spécialités prévues :

- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de moins de 3 mois à la date de passage des TEP, même si vous en êtes dispensé.
- Copie de l'attestation de formation aux premiers secours (PSC1, AFPS ou STT recto/verso indiquant la date de validité).

Attention : l'attestation d'initiation aux alertes et aux premiers secours n'est pas un diplôme.



Formation BPJEPS Activités Aquatiques de la Natation

validant les UC1, 3 et 9



Habilitation de la DRSJCS Centre

PIECES ADMINISTRATIVES

& Dossier inscription BPJEPS AAN en 3 UC à envoyer à l'ERFAN Centre avant le 2 septembre 2015

- Certificat médical original (cachet + signature du médecin) selon le modèle de la page 4, daté de moins de 3 mois au moment de passer les tests d'entrée en formation
- Copie soit de la carte nationale d'identité (recto verso) en cours de validité, soit du passeport en cours de validité, ou pour les personnes de nationalité étrangère, la copie (recto verso) du titre de séjour en cours de validité
- Chèque de 24€ à l'ordre de FFN Centre (non remboursable) pour couvrir les frais de candidature
- 2 photos d'identité dont 1 à coller sur la page 1
- Copie des diplômes déjà acquis (scolaires et sportifs) *exemple : BTS, BAC, brevet des collèges, Brevet d'état.*
- Copie du diplôme BNSSA en cours de validité et de sa révision quinquennale
- Copie du PSE1 ou diplôme équivalent
- Copie de l'attestation de recyclage annuel de secourisme
- Copie de tout diplôme accordant par équivalence certaines UC ou les exigences préalables à l'entrée en formation

& Dossier inscription DRJSCS Centre à envoyer à l'ERFAN Centre avant le 2 septembre 2015

- Certificat médical original (cachet + signature du médecin) selon le modèle de la page 4, daté de moins de 3 mois au moment de passer les tests d'entrée en formation
- Copie soit de la carte nationale d'identité (recto verso) en cours de validité, soit du passeport en cours de validité, ou pour les personnes de nationalité étrangère, la copie (recto verso) du titre de séjour en cours de validité
- Copie de l'attestation de participation à la journée défense citoyenneté pour les français et les françaises de moins de 25 ans ou copie de l'attestation de recensement.
- Copie du diplôme BNSSA en cours de validité et de sa révision quinquennale
- Copie du PSE1 ou diplôme équivalent
- Copie de l'attestation de recyclage annuel de secourisme
- Copie de tout diplôme accordant par équivalence certaines UC ou les exigences préalables à l'entrée en formation

Attention, toutes les pièces demandées dans les deux encadrés doivent être fournies ; et le dossier complet doit être en notre possession au plus tard le 18 septembre 2015. Aucun délai ne sera accepté.